

SARL GSIS

19 Le Plessis
56430 MAURON
Tél : 0297744710
Site web : www.gsis.fr

TB RECYCLAGE
56500 ST ALLOUESTRE

Commercial : Dayon Johann

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00000513	04/10/2019	CL00251	03/11/2019	

Référence : DESENFUMAGE TB RECYCLAGE ST ALLOUESTRE

Code	Description	Unité	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	TB RECYCLAGE ST ALLOUESTRE						
	INSTALLATION SYSTEMES DE DESENFUMAGE SUR BATIMENT DE STOCKAGE						
	14 Exutoires de fumée en toiture Sa = 22,96 m2 Asservissement : Bizone						
	FOURNITURE ET POSE :						
	Exutoire de fumée 100x200 cm pneumatique, verins double effet, sur embase polyester, thermofusible, grille anti chute 1200 joules		14,00	1 397,00		19 558,00	20,00
	Chevetres charpente bois 80/ 200 par panne , sabot métalliques		14,00	209,00		2 926,00	20,00
	Dépose toles translucides au droit des appareils / gestion dechets		14,00	114,00		1 596,00	20,00
	Accès toiture par chemin de circulation couvrazed ; mise en place sécurisé EPI et APR		14,00	171,00		2 394,00	20,00
	Manutention et mise en place		14,00	113,50		1 589,00	20,00
	Enlèvements et gestion des dechets (toles...)						

Code	Description	Unité	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	avec borderau de suivi pour les déchets débris (code dechets 17.06.05) mise en big bag et envoi par collecteur eliminateur, agréé certifié sur site d'isdnd		1,00	303,24		303,24	20,00
	Rédaction mode opératoire (sous section 4 - Plan de prévention		1,00	380,00		380,00	20,00
	Asservissements Bi-Zone cuivre NF D 4/6 sur charpente bois . Coffret Co2 Ouverture / Fermeture Bizone ; Y compris cartouches co2 calibrées , protection cuivre au droit du coffret Co2		1,00	4 214,00		4 214,00	20,00
	Essais et mise en service de l'installation		1,00	0,00		0,00	20,00



Code	Description	Unité	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA

conditions générales de vente

Article 1 : Objet Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société GSIS.

Toute prestation accomplie par la société GSIS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article n° 2 : Prix Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société GSIS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article n° 3 : Rabais et ristournes Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société GSIS serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Article n° 4 : Escompte Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article n° 5 : Modalités de paiement Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque ; soit par virement. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 10% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

Article n° 6 : Retard de paiement En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société GSIS une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Article n°7 : Clause résolutoire Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société GSIS.

Article n° 8 : Clause de réserve de propriété La société GSIS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société GSIS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article n° 9 : Livraison La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur, soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur, soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts, l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Article n° 10 : Force majeure La responsabilité de la société GSIS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article n° 11 : Tribunal compétent Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Vannes.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	32 960,24	6 592,05

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Total HT	32 960,24
Remise 0,00%	0,00
Total HT remisé	32 960,24
Total TVA	6 592,05
Total TTC	39 552,29
Acomptes	0,00
Net à payer	39 552,29 €